



Grenoble, le 23 décembre 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Épisode de pollution de l'air dans la zone du bassin lyonnais / Nord Isère et du bassin grenoblois

Mardi 23 décembre 2014, les conditions météorologiques restent favorables à l'accumulation des polluants (Particules PM10) dans l'atmosphère. Le seuil d'information est activé dans le Bassin Lyonnais - Nord Isère et dans le bassin grenoblois.

En conséquence la préfecture vous informe des recommandations sanitaires et comportementales à suivre dans le cadre de cet événement :

Recommandations sanitaires :

Il est recommandé aux sujets sensibles (personnes âgées, enfants en bas âge, patients souffrant d'une pathologie chronique ou respiratoire, personnes asthmatiques ou allergiques) :

- De respecter scrupuleusement leur traitement médical en cours, ou de l'adapter sur avis de leur médecin ;
- De consulter leur médecin en cas d'aggravation de leur état ou apparition de tout symptôme évocateur (toux, gêne respiratoire, irritation de la gorge ou des yeux) ;
- D'éviter toute activité physique ou sportive intense (notamment compétition) augmentant de façon importante le volume d'air et de polluants inhalés ;
- De veiller à ne pas aggraver les effets de cette pollution par d'autres facteurs irritants des voies respiratoires, tels que l'usage de solvants et surtout la fumée de tabac.
-

Pour plus d'informations sur les recommandations sanitaires, vous pouvez :

- Prendre connaissance de la totalité des recommandations du Conseil supérieur d'Hygiène Publique de France à l'adresse suivante : www.air-rhonealpes.fr.
- Consulter les informations disponibles liées au niveau et à la nature des pollens sur le site Internet : www.pollens.fr.
- Contacter l'Agence Régionale de Santé ou sa délégation départementale : <http://www.ars.rhonealpes.sante.fr/Internet.rhonealpes.0.html>

Recommandations comportementales :

- Limiter l'usage des véhicules automobiles et de tous autres engins à moteur thermique ;
- Les usagers de la route doivent :
 - privilégier, pour leurs trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied et vélo) ;
 - différer si possible leurs déplacements internes aux agglomérations pouvant l'être ;
 - pratiquer si possible le co-voiturage dans les autres cas ou emprunter les réseaux de transport en commun.

Contact presse :

Préfecture de l'Isère – Service communication : 04.76.60.48.07
communication@isere.pref.gouv.fr